



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Délibération n°2026-030-DE

OBJET : Budget annexe : Approbation du Compte Financier Unique 2025

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 17

Excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 0

Pour : 18

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le onze mai deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Les membres présents en séance :

Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Alain CHEVET pouvoir à Mickaël MASSARO

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Alain CHEVET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission communale des Finances en date du 04/02/2026 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la commune de CHAMPDIEU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260511-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur CHAZAL présente les résultats financiers du budget annexe pour l'année 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE						
EXECUTION DU BUDGET						
Exercice 2025						
				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.....	A	56 000.00 €	48 100.00 €	104 100.00 €	
	Titres de recettes émis*.....	B	27 060.94 €	41 177.17 €	68 238.11 €	
	Restes à réaliser.....	C			- €	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.....	D	56 000.00 €	48 100.00 €	104 100.00 €	
	Engagements.....	E				
	Mandats émis*.....	F	28 328.36 €	17 347.53 €	45 675.89 €	
	Dépenses engagées non mandatées.....	G	7 700.00 €		7 700.00 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution					
	(B-F) Excédent.....	H		23 829.64 €	22 562.22 €	
	(F-B) Déficit.....	I	1 267.42 €			
	Reste à réaliser					
	(C-G) Excédent.....	J				
	(G-C) Déficit.....	K	7 700.00 €		7 700.00 €	
RESULTAT REPORTE	Excédent.(001 ou 002).....	L		3 781.94 €		
	Déficit..(001 ou 002).....	M	18 813.31 €		15 031.37 €	
RESULTAT REPORTE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)					
	(H+L-M) Excédent.....	N		27 611.58 €	7 530.85 €	
	(I+M-L) Déficit.....	O	20 080.73 €			

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la commune de Champdieu ;

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Champdieu, le 11 mai 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves CHAZAL
Signature numérique de Yves CHAZAL
Date : 2026.05.12 11:32:56+02'00'
Réception par le préfet : 13/05/2026



Patrice COUCHAUD
Signature numérique de Patrice COUCHAUD
Date : 2026.05.12 14:22:03 +02'00'